

l'entreprise moyennant le prix de 500 francs par mètre carré de terrain cédé.

Le 30 avril 1858, approbation du traité par la commission municipale, et le 9 octobre suivant, jugement d'expropriation. Les démolitions commencèrent à la saint Jean de 1859.

*
* *

Pour l'ouverture de la rue Childebert, la compagnie a exproprié cinq immeubles ou portions d'immeubles, formant ensemble une surface de 715 mètres 73^d.

La plus grande partie de ce terrain a été livrée à la voie publique. Une seule maison, extrêmement petite, a été rebâtie sur le terrain exproprié. Sa surface est de 115 mètres. 600 mètres 73^d ont donc été utilisés pour la partie nouvelle de la rue.

*
* *

Le prix des terrains livrés à la voie publique, par application de l'article 15 du traité du 15 février 1854 étant de 500 francs, la somme déboursée par la ville pour le percement de la rue Childebert est de 300 363 francs 50 c.

*
* *

L'ouverture de la rue Childebert eut pour conséquence la reconstruction, par voie d'alignement, de quatre maisons. La plus importante est celle des Hospices, qui forme la tête du passage et qui a une superficie de 371 mètres 85^d.

Les quatre maisons forment une superficie de 853 mètres 15^d. Les Hospices ont cédé sur la rue Childebert la surface considérable de 191 mètres 94^d.

Cette surface fut cédée gratuitement à la ville en compensation de la plus-value donnée aux maisons rebâties et du plus grand nombre de mètres de terrain à bâtir résultant des derniers alignements du massif du Parc.

Deux autres propriétaires cédèrent, l'un 6 mètres 05^d, l'autre